

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carrefour des amis inc.	Numéro de permis 2019642	Date d'inspection Le 27 janvier 2021	
Nom de l'établissement Halte Carrefour des amis		Numéro de téléphone (506) 542-1907	
Adresse 795 rue École Beresford NB E8K 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite fait à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Les recommandations de la santé publique pendant la phase de rétablissement de la COVID sont respectées par l'établissement.
- Le matériel présent est en quantité suffisante et varié, il est adapté au niveau d'âge et aux intérêts des enfants.
- Les enfants ont un endroit distinct et individuel pour ranger leurs effets personnels.
- Lors de ma visite les enfants sont en période de jeu libre, deux groupes vont au gymnase et un troisième groupe à la salle d'ordinateur..

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 janvier 2021

Date

original signé par
Annie Roy Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 janvier 2021

Date